



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par Laurence Diviller

Nantes, le 14 avril 2021

NOTE DE PRESENTATION

Projet d'arrêté n°2021/SEE/081 autorisant la stérilisation des œufs de Goéland argenté (*Larus argentatus*) au sein du lycée Aristide Briand à Saint-Nazaire

Conformément à l'article L 411-2 du Code de l'environnement, des dérogations aux interdictions de porter atteinte à une espèce protégée peuvent être octroyées notamment dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques et à condition que la dérogation ne nuise pas à la conservation des populations des espèces concernées.

Ces opérations de régulation des populations de goélands permettent de stabiliser le nombre des oiseaux et de limiter ainsi les nuisances.

L'arrêté du 19 décembre 2014 fixe les conditions et les limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de destruction d'œufs de goélands peuvent être accordées en milieu urbain par les préfets.

En application de cet arrêté la demande de dérogation fait l'objet d'un arrêté préfectoral sans consultation préalable du Conseil national de protection de la nature.

Date et lieux de la consultation :

En application de l'article L123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral autorisant la stérilisation d'œufs de Goéland argenté (*Larus argentatus*) au sein du lycée Aristide Briand à Saint-Nazaire pour l'année 2021 est mis en consultation du public.

La consultation est ouverte par voie électronique du 15 au 30 avril 2021 inclus.

Le public peut faire valoir ses observations :

- **directement en ligne en précisant** « Stérilisation d'oeufs de goéland – Lycée A. Briand» à l'adresse suivante : ddtm-see-consultation@loire-atlantique.gouv.fr
- **par courrier** à l'adresse suivante :
Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, environnement
Unité biodiversité,
10 Bd Gaston Serpette, BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1.

Le projet d'arrêté est également consultable à la préfecture de Loire-Atlantique (6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX) et dans les sous-préfectures.